

**APPEL D'OFFRES TP-2021-35**  
**RÉFECTION DES RUES TARDIF, GRAVEL, VÉZINA ET DES GRÈS**

La Municipalité de Boischatel (ci-après : la Municipalité) requiert des soumissions pour obtenir les services d'une entreprise pour la réfection des rues Tardif et Gravel, Vézina et des Grès.

**OBJETS DU CONTRAT :**

- Enlèvement des réseaux de conduites existants ;
- Pose de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial de différents diamètres sur différentes rues incluant les branchements de service et la pose des accessoires nécessaires (vanne, poteau incendie, regard, puisard, etc.);
- Reconstruction de la voirie incluant les fondations et le pavage ;
- Travaux d'aménagement paysager incluant notamment l'installation de bordures de béton ou granite, trottoirs, réaménagement de géométrie;
- Divers travaux connexes de réfection à l'état initial et d'aménagement nécessaire à la réalisation du projet.

Les rues visées par ces travaux sont les rues des Grès (± 370 m), Vézina (± 245 m), Gravel (± 200 m) et Tardif (± 210 m).

Tous les travaux devront être terminés avant le 28 octobre 2022). Les rues Gravel et Tardif devront être réalisées à compter du 27 juin (après la fermeture de l'école) pour être complétée avant le 24 août, incluant le pavage (rentrée scolaire).

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date d'ouverture des soumissions : le 2 février 2022 à 11 h

Responsable de l'appel d'offres : Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Boischatel  
45, rue Bédard  
Boischatel (QC) GOA 1H0

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles par le biais du SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) et ne peuvent être obtenus que par le biais du SEAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission de 10 % du prix soumis sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur et ne peut être retirée. L'absence de cette garantie lors de l'ouverture des soumissions entraîne automatiquement le rejet de la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage.

FAIT À BOISCHATEL CE 15<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2021.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint